



**MAIRIE
DE
TRÉGUNC**

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
– VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DION
Michel – FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX
BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - VERGOS Sylvie
– JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita –
DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN
DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

- Dominique DERVOUT

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Luc LAURENT
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Michel TANGUY
- Vincent LE MAREC à Jean-Paul NIVEZ

Date de convocation : 24 juin 2014

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

**ACQUISITION
D'UN TERRAIN
A HENT PENN
PARK**

Monsieur Le Maire expose qu'une convention a été signée entre le Maire et Monsieur Julien BRIANT. Celle-ci a pour objet de définir les conditions de cession d'une bande de terrain située au Sud Est de la parcelle AO 676 à Hent Penn Park à Trégunc, appartenant à Monsieur Julien BRIANT.

La commune de Trégunc souhaite acquérir cette bande de terrain pour élargir la voie et faciliter la circulation. La surface approximative est estimée à 13 m² conformément au plan joint à la présente délibération.

Cette cession se fera dans les conditions suivantes :

1) La cession sera gratuite.

2) Un muret sera reconstruit à l'intérieur de la parcelle AO 676.

3) La commune prendra à sa charge l'intégralité des frais inhérents à ce projet (géomètre, notaire, démolition et reconstruction du muret, remise en état).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents afférents à l'acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juillet 2014

LE MAIRE
Olivier BELLEC



Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

1)

2)

3)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140704-DE14010710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014

Publication : 04/07/2014